



Commune de Rieux
Conseil Municipal du 9 Mars 2026
PROCES VERBAL

Présents : 15 Pouvoirs : 5 Votants : 20

POULAIN Thierry	X	ROLLAND Patrick	Pouvoir à Monsieur POULAIN
BONHOMME Marie-Claire	X	MAHEAS Yvonnick	X
TORLAY René	Pouvoir à Monsieur Pierre TORLAY	GAREL Gildas	X
LE NOUAIL Stéphanie	Pouvoir à Madame MICHEL	HALIMI Céline	Pouvoir à Madame BONHOMME
TORLAY Pierre	X	LAUNAY Sébastien	X
MICHEL Alexandra	X	HUET Lydie	Absente
ROUXEL Julien	X	HUET Denis	X
PICARD Denis	X	DELAUNAY Gaël	X
FONTAINE André	X	LOPION Héléna	Pouvoir à Monsieur DELAUNAY
POTIER Nadine	X	KERROUULT Ludovic	X
HALLIER Christiane	Absente	ROUXEL Christine	X
ROULET Annie	Absente		

Secrétaire de séance : Madame Alexandra MICHEL

Convocation du 20 février 2026

Le Maire

Avant d'ouvrir la séance, je présente déjà la nouvelle DGS, Céline Boléat, qui a pris ses fonctions début février et elle a un petit mot à vous dire.

Céline BOLÉAT

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus(e)s, Mesdames et Messieurs présentes et présents dans l'assistance, tout d'abord, je suis ravie d'être et d'œuvrer au service de l'intérêt général de Rieux. Je tiens particulièrement à saluer la gentillesse et la bienveillance avec lesquelles j'ai été accueillie au sein de cette Commune, de cette belle commune, et je tenais sincèrement à vous en remercier. Comme vous le savez, un certain nombre d'éléments ont évolué, notamment en termes de transcription des procès-verbaux et des échanges qui peuvent avoir lieu au sein du conseil municipal. Pour ce faire, par manque à ce jour de moyens humains et de moyens matériels, nous allons tester ce soir un petit logiciel, le temps de pouvoir équiper la salle de micros ad hoc qui puissent ensuite retranscrire de façon intégrale l'intégralité des débats, ce qui permet pour vous, en tant qu'élus(e)s, d'avoir une traçabilité de ce que vous avez pu dire en séance et ce qui permet

aussi en termes de transparence de la vie publique que vos concitoyens puissent savoir qui a dit quoi puisque tout sera consigné dans le procès-verbal.

Pour ce faire, pour ce soir, ce que je vous propose est un test, et je vous propose s'il vous plaît d'avoir la gentillesse de parler relativement fort parce qu'il n'y a que le micro de mon ordinateur portable donc les personnes qui sont au fond auront la gentillesse d'élever un peu la voix afin que leurs interventions soient bien captées. Ensuite, il n'y aura pas de problème car il y aura un micro aux deux coins de la salle afin d'avoir une captation optimale des échanges. Notre prestataire informatique interviendra avant la séance d'installation du conseil municipal qui se tiendra le 20 mars. En l'occurrence, pour ce soir, on va faire du mieux possible.

Pour ce faire, je vous demanderai, s'il vous plaît, d'avoir la gentillesse d'énoncer vos noms et prénoms lorsque vous prenez la parole. Je demanderai également à Monsieur le Maire de bien vouloir indiquer de façon audible « *Je donne la parole à un tel ou une telle* » pour qu'il n'y ait pas de confusion puisque ce logiciel ne reconnaît pas vos voix. Il n'y a pas de reconnaissance vocale et donc ça met simplement intervenant 1, intervenant 2, intervenant 3, etc. Et finalement, on ne sait plus qui est intervenu. Au bout d'une heure, parce que ce logiciel a vraiment ses limites, je demanderai à Monsieur le Maire de procéder à une interruption de séance.

Tout simplement pourquoi ? Afin d'enregistrer le fichier audio et repartir sur un autre fichier, de sorte qu'il n'y ait pas d'interruption lorsque vous avez à intervenir, qu'il n'y ait pas une phrase qui soit loupée ou autre. Donc, ça prendra quelques secondes ou minutes.

Et je demanderai à ce moment-là, Monsieur le Maire, au bout d'une heure, de procéder à une interruption de séance.

Dernier point également, 2 petites nouveautés ou pas, je ne sais pas, je vous demanderai s'il vous plaît, cela est une obligation réglementaire, lorsqu'il y a des votes, lorsque des délibérations des bordereaux sont soumis au vote, lorsqu'il y a des voix contre ou des abstentions, d'avoir la gentillesse de donner votre nom puisque c'est une obligation légale de le spécifier. Ça, c'est une première chose.

Une seconde nouveauté, est également, ne vous en étonnez pas, c'est que jusqu'à présent, vous aviez l'habitude de voir le procès-verbal de la séance précédente signé, cosigné par le maire et la ou le secrétaire de séance. Désormais, toutes les délibérations doivent également être contresignées par la ou le secrétaire de séance. Donc ne vous étonnez pas, quand vous irez voir les délibérations, qu'il y ait la double signature du maire et de la ou du secrétaire de séance.

Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à ces aspects purement techniques.

Le Maire

Non ?

Céline BOLÉAT

Ok, merci Monsieur le Maire.

Le Maire

Et bien je déclare ce conseil municipal du 9 mars ouvert.

Je voudrais passer tout de suite à l'approbation du procès-verbal du 17 décembre dernier.

Est-ce qu'il y avait des questions ?

Oui, Gaël DELAUNAY

Le Maire

Gaël, je t'écoute.

Gaël DELAUNAY

J'ai une question par rapport au projet d'investissement. Vous mettez que le foncier n'a pas été vendu, l'accord avait été donné pour vendre le terrain, mais il n'a pas été vendu. Oui, alors moi, lors du dernier conseil municipal, ce n'est pas ce que j'ai compris. Moi, j'ai compris que la vente avait été effectuée, mais que nous restions propriétaires.

Je ne doute pas ce qui a été marqué. Mais moi, personnellement, ce n'est pas ce que j'ai compris. Dans le compte rendu, vous mettez que le foncier n'a pas été vendu, l'accord avait donné pour vente de terrain, mais il n'a pas été vendu. Moi, dans ma tête, je n'avais pas compris ça. J'avais compris que la vente avait été effectuée, mais que nous restions propriétaire. J'avais posé la question, mais on ne m'avait pas répondu.

Le Maire

Clairement, le terrain n'a jamais été vendu.

Gaël DELAUNAY

Donc j'ai mal compris.

Pourquoi avoir pris une délibération ?

Le Maire

On a pris une délibération à l'époque parce qu'on pensait réellement vendre le terrain, c'était prévu comme ça. Mais comme ils n'ont pas suffisamment eu de logements pour démarrer leur opération de construction, l'affaire ne s'est pas faite tout simplement. Il fallait bien prendre à un moment donné une décision de prendre le terrain à cette entreprise pour qu'ils continuent leurs travaux. Bon, ça n'a pas été plus loin, la vente ne se fait pas.

Gaël DELAUNAY

Pourquoi laisser les panneaux ?

Le Maire

Je ne vois pas urgence d'enlever les panneaux, mais ils seront retirés parce qu'en fait, ils sont toujours sur le coup. Peut-être que demain, s'ils trouvent un autre moyen de baisser leurs coûts de production, peut-être qu'ils vont venir en disant, voilà, on est à 2100 mètres carrés. En fait, ils sont toujours sur les rangs quand même.

Denis HUET

On avait demandé lors du dernier conseil municipal une fiche financière du City Park.

Le Maire

Oui, elle ne vous a pas été envoyée ? On va le faire. Vous vouliez savoir les le coût de revient en bois du d'équipement ?

Gaël DELAUNAY

Oui. Pour le City Park. Et je voulais savoir dans quel conseil municipal nous avons délibéré pour la construction du City Park.

Il n'y en a pas eu de délibérations. Il y a eu Alexandra qui est intervenue. Je reprends les papiers. Elle est intervenue le 15 mai pour nous dire qu'il y avait un projet de City Park, mais il n'y a jamais eu de délibération de prise en Conseil municipal.

Le Maire

On va revérifier à ce moment-là s'il y a eu une délibération.

Ça a été travaillé en commission, mais sincèrement là tout de suite te dire si c'est passé en conseil, je n'ai plus ça en tête. On va vérifier.

Vous connaissez globalement le coût, on est entre 90 et 100 k€ mais ça avait été annoncé.

Gaël DELAUNAY

80 100 € on peut le faire sans délibération de municipal ? Je ne sais pas, c'est une question que je pose. Vous savez, moi je me pose beaucoup de questions.

Le Maire

On aurait le droit de te poser des questions, Gaël. Maintenant, il faut rester un petit peu calme. Je te sens un petit peu excité. On va rester calme, je répète.

Après, s'il n'y a pas eu de délib, on va vérifier. Je ne sais plus. Je n'ai plus toutes les délib en tête.

Peut-être qu'il n'y a pas eu de délib. Et quand bien même, oui, on a fait un City Park.

Peut-être sans délib, je n'en sais rien.

Gaël DELAUNAY

Donc on a le droit. J'ai la réponse.

André FONTAINE

Ce n'est pas une parfaite réussite d'un point de vue esthétique et architectural.

Monsieur le Maire

C'est un City Park, Monsieur Fontaine. Qu'est-ce que vous auriez souhaité de plus ? On en a parlé en commission, Monsieur Fontaine, il faut venir en commission.

André FONTAINE

Je ne suis pas invité.

Le Maire

Vous avez adhéré à la commission Sport ? Non. Ni à la commission Sport, ni à la commission Santé. Vous n'y êtes jamais venu non plus, entre parenthèses.

Sur ce compte rendu du 17 décembre, est-ce qu'il y a d'autres questions, s'il vous plaît ?

Pas d'autres questions, je vous propose de délibérer pour le valider.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ça va, parce que je n'ai pas compris.

Donc les noms des abstentions. Pour les absents vous aviez donné des pouvoirs ?

Denis PICARD

J'étais absent.

Le Maire

Vous étiez absent, pas de signature de pouvoir.

Donc c'est unanimité.

Je vous fais passer le document pour élargement. Il faut émerger aussi.

À l'avenir les documents seront envoyés de manière dématérialisée, conformément au CGCT.

Plusieurs élus s'opposent et demandent à ce que les documents soient imprimés.

Céline BOLÉAT

Votre demande, je l'ai bien enregistrée, elle est bien prise en compte, donc il n'y aura aucun problème. Nous continuerons à vous préparer les enveloppes sur papier comme vous le souhaitez.

En revanche, pour des raisons de traçabilité quant au respect des délais, je doublerai quand même d'un envoi par mail pour qu'on puisse avoir une traçabilité, que le respect d'envoi des convocations soit bien respecté. Mais en revanche, j'entends bien vos demandes, Messieurs Launay et Fontaine, nous continuerons, selon vos souhaits, à vous imprimer les documents. Mais nous souhaitons avoir une traçabilité afin qu'on ne puisse pas nous opposer un jour que les documents n'ont pas été envoyés dans les délais alors que cela a été fait. Et ça coûterait extrêmement cher, vous imaginez bien à la collectivité, d'envoyer les documents en LRAR avec les contraintes en plus d'acheminement par voie postale et les risques que vous n'avez pas les documents dans les délais réglementaires impartis. Voilà, moi je doublerai quand même cet envoi par mail, mais ensuite j'ai entendu votre demande qui sera bien consignée dans le procès-verbal également et qui sera transmise aux services. Merci.

Denis HUET

Je vais me lever ce soir et je vais m'adresser à vous, Monsieur le Maire. Le 6 mars 2026, en compagnie d'un colistier, je me suis rendu en Mairie.

Le Maire

Alors Denis, je t'arrête tout de suite, on est dans un conseil municipal, ce genre de doléance n'est pas à l'ordre du jour. Donc, tu viens après dans mon bureau si tu veux, ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour, on verra ça après.

Denis HUET

Alors, je veux bien, j'ai été membre de la minorité pendant 6 ans.

Je pense avoir contribué à notre façon en vous donnant quelques pistes, en étant positif parfois, si vous nous aviez écouté par exemple sur la rue Romaine, peut-être qu'on aurait progressé plus vite. C'est un exemple.

Moi, si vous ne voulez pas que je vous déclare ce que j'ai à vous déclarer ce soir, je veux bien vous rencontrer, il n'y a aucun souci. Mais il faut aussi que sur la commune de Rieux, on ne dise plus tout et n'importe quoi. Je vais citer seulement ce que vous nous avez dit le jour où on est venu en mairie.

Le Maire

Alors Denis, je te coupe tout de suite, sinon je fasse une suspension de séance.

Ce n'est pas à l'ordre du jour-là, moi je passe les délibérations. Si tu veux me dire des choses, tu viendras dans mon bureau et on discute après.

Denis HUET

Oui, mais Monsieur le Maire, vous avez organisé une soirée où vous avez quand même employé des mots me concernant ?

Le Maire

Denis, vous avez fait vous aussi votre réunion, vous avez pu discuter de mon nom.

Mais peu importe, moi j'ai fait une réunion publique, j'ai dit ce que j'avais à dire.
Ce soir c'est un conseil municipal dans lequel on doit délibérer sur des sujets qui sont inscrits à l'ordre du jour. Ce que tu as à dire n'est pas dans le dossier, on n'en parle pas ce soir.

Denis HUET

D'accord Monsieur le Maire, pas de soucis.

Le Maire

Je te reçois dans mon bureau quand tu veux.

Denis HUET

Non, non, il n'y a aucun souci mais tu ne peux pas me recevoir, tu m'as traité de « con ».

Le Maire

Je te recevrai dans mon bureau quand tu m'en feras la demande.

Denis HUET

Attends, tu me traites de « con », tu m'invites à dégager et à sortir.

Ça se règlera le 15. Faut être sérieux deux secondes. Je veux bien être gentil mais ça va.

Le Maire

Bon alors Denis, si tu veux en parler 2 secondes, mais vraiment 2 secondes, on n'entre pas chez quelqu'un comme ça sans frapper la fleur au fusil. J'étais au téléphone sur un sujet pas facile. Parce que tu te doutes bien qu'à la place de maire, on a des trucs sympas, mais il y en a d'autres qui sont beaucoup moins sympas. J'étais au téléphone pour sujet un peu délicat et vous entrez comme ça la bouche en cœur sans frapper, sans vous excuser.

Je vous ai demandé de sortir. Donc maintenant, c'est bon, on passe au conseil.

Merci. Délibération, s'il vous plaît, pour approuver le compte de gestion 2025 après s'être assuré que le Receveur a repris, dans ses écrits, le montant de chacun des soldes figurant en bilan d'Exercice 2025 et celui de tous les titres émis de tous les mandats du paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui ont été prescrites. Moi je vous propose, j'imagine que vous avez lu tous les documents qu'on vous a envoyés, je vous propose d'approuver ce compte de gestion. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de question ? Sur le compte de gestion ? Et bien je vais vous demander de délibérer. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Merci à l'unanimité.

On va passer à la délibération numéro 2 qui concerne le compte administratif.

Donc c'est pareil, vous avez vu les chiffres avec une section de fonctionnement à 669 493,70 € et une section d'investissement à 639 675,42 €. Donc moi je vais devoir me retirer, je vous laisse libérer. Marie-Claire va prendre la présidence.

Marie-Claire BONHOMME

Je vous invite à délibérer sur le compte administratif 2025. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Délibération adoptée avec une abstention (le Maire).

Le Maire

Je vous propose de passer à la troisième délibération qui concerne l'affectation du résultat 2025.

Alors là, il y a peut-être des choses à dire.

Le résultat de fonctionnement de 2025, soit 669 493,70 €. Donc, on reporte le tout en fait au financement de l'investissement. Et puis concernant le résultat d'investissement de 2025, on était à moins 18 669,75 € et donc on reporte ça, on affecte à l'excédent reporté en fait sur le compte 001 pour la même somme. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de délibérer. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Merci.

La délibération suivante concerne le vote des impôts directs locaux. Alors bon, il n'y a pas grand-chose à dire puisque, de toutes façons, on maintient les taux comme l'an dernier.

La taxe foncière sur la propriété, sur la propriété non bâtie, pardon, est la même depuis 6 ans.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est la même également depuis 5 ans, et la taxe d'habitation à 12 % sur les 6 ans n'a pas changé. Donc ça c'est pareil, c'est passé en commission, ça a été validé comme tel.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de valider, enfin de délibérer. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

La délibération suivante, la numéro 5, concerne l'approbation du budget primitif 2026.

Alors, le budget de fonctionnement s'élève à 2 549 932 euros.

Denis HUET

Moi je voudrais intervenir. Là, on a les chiffres qui sont portés par chapitre. Ce qui aurait été bien pour le travail en amont, c'est qu'on sache ce qu'il y a dans le chapitre. Un exemple — recette en investissement — produit de cession 330 000 €, c'est quoi ?

Le Maire

Sur la maison qui va être vendue.

On a aussi un terrain sur le lotissement.

Denis HUET

Je prends le chapitre 12, les charges de personnel, j'ai vu plus loin qu'on atteignait 54 % de notre budget. Donc on passe quand même la barre des 50 %. On a surchargé.

Pierre TORLAY

Le personnel parce que là on était à l'année 2025. Ce n'est pas une surcharge.

On arrive à dégager 600 000 €. Donc forcément, on charge toutes les dépenses qu'on va avoir.

Denis HUET

Ah ! Mais justement, ce qui aurait été bien, c'est qu'on ait le comparatif de l'année dernière au minimum.

Le Maire

L'augmentation a été aussi liée aux avancements d'échelon, une population d'agents qui vieillit, donc forcément les agents changent. Nous avons du également faire face à de nombreux remplacements.

Denis HUET

Ce que je veux dire, c'est que 54 % ça commence à faire beaucoup par rapport au budget.

Le Maire

C'est 54 % sur un budget dans lequel on majore les dépenses et dans lequel on minore les recettes. Donc, forcément, le ratio budgétaire ne reflète pas exactement la réalité.

Pierre TORLAY

On sait qu'un budget c'est une ligne de conduite. Non, mais on sait très bien que c'est à 50 %.

Le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant ce budget ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de délibérer. Qui s'abstient ? Une abstention ?

Denis HUET

Je m'abstiens parce que on a que les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement au niveau du chapitre. Si on avait eu un peu le détail, j'aurais voté le budget sans problème.

Le Maire

Si je peux me permettre, je trouve dommage que l'ancien adjoint aux finances que tu étais entre 2014 et 2020, que dans ce mandat-ci, tu ne te sois pas mis dans la commission Finances. Tu avais la connaissance de ce milieu-là et je trouve dommage que tu n'aies pas pris l'occasion de venir dans la commission Finances. Typiquement, tu ne poserais pas la question ce soir, c'est ce que nous avons vu en commission. Tu aurais eu toutes tes réponses. Je te dis, je fais part mon ressenti. Je trouve dommage que l'Adjoint Finances il y a 6 ans ne soit pas dans la commission.

Denis HUET

L'Adjoint Finances, il peut aussi avoir des envies d'aller au Sport ou oui, ça n'empêche pas.

Le Maire

OK. Donc une abstention, Denis HUET, qui est contre ?

André FONTAINE

Je vote contre.

Le Maire

Un contre, André FONTAINE.

Vous avez validé tous les autres budgets. Vous avez validé tous les autres budgets ces 6 dernières années donc faut bien se démarquer un petit peu.

André FONTAINE

Oui bon c'est pour partir sur le même.

Le Maire

La délibération numéro 6 concerne les tarifs des services scolaires et périscolaires. Alors là c'est pareil, ça ne va pas changer. On vous propose les mêmes tarifs que l'année dernière. C'est-à-dire que pour le restaurant scolaire à un enfant, le repas c'est 3,55 €. Pour un adulte, c'est 6 €. De toute façon, vous avez le tableau. La garderie, les quotients n'ont pas changé, les tarifications sont les mêmes, le goûter reste à 50 centimes. Et concernant la LSH, c'est la même chose, les quotients n'ont pas changé. Et il y a une tarification pour les sorties après 18 h 30 avec plus 5 €. C'est bien ça ?

Concernant la LSH, il n'a pas changé non plus. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ? Ouais.

Gaël DELAUNAY

Je voulais savoir, le cuisinier du coup, il a fait ses promotions.

Le Maire

Oui. Il a commencé à produire à partir du 20 février.

Sébastien LAUNAY

Juste pour savoir si en face on ne pourrait pas avoir le coût réel du repas. On annonce les repas à 6 € pour les adultes, mais savoir combien ça nous coûte, non.

Le Maire

On le fait chaque année. Mais avec le recrutement du nouveau cuisinier les paramètres vont changer.

Gaël DELAUNAY

Du coup, vous ne savez pas le prix d'un repas.

Le Maire

Je vous propose de délibérer sur cette tarification. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. Délibération suivante concerne les subventions aux associations. Donc ça c'est pareil, on a passé ça en commission. Je ne vais pas refaire tout le détail, vous avez le tableau.

Sébastien LAUNAY

Il y a deux erreurs, trois erreurs. Il y a une erreur dans associations diverses donc la somme est de 450 € alors que quand on additionne 450 à 2500 ça fait 2950 et le total du coût des subventions est de 19959 et en refaisant le total complet on arrive à 19559 mais en revanche il y a une erreur de titre.

Pierre TORLAY

Je voudrais revenir sur un point. En gros, l'achat des deux remorques, mais pour avoir une subvention du Département, il fallait que ça passe par une Association. Donc à la base de l'idée, c'est qu'on passe sous le comité de coordination pour avoir cette subvention et la mairie devait financer le reste. Et avec la Madone, le Comité de Coordination a décidé d'en financer aussi une partie. Du coup, nous, on en redonne une subvention, une coordination de 2 500 € et le Comité lui prend à sa charge 2 346 €.

Le Maire

Alexandra MICHEL, Julien ROUXEL, Nadine POTIER, Christine ROUXEL, Yvonnick MAHÉAS et Pierre TORLAY sortent de la salle et ne prennent pas part au vote. Il n'y a pas d'autres questions de toute façon par rapport à cette délibération.

Gaël DELAUNAY

Ce sont les mêmes chiffres que l'an dernier.

Le Maire

Exactement les mêmes. Copie conforme. Et donc je propose, c'était noté au début de la page 11, il était proposé les « *Attributions suivantes conduites à l'identique de 2025* ». Donc je propose de délibérer sur le lien. Qui s'abstient ? Une abstention ?

Gaël DELAUNAY

Je m'abstiens parce que je découvre. C'est très bien, il n'y a pas de problème. Il vaut mieux, à mon sens, dépenser une somme de 2 500 €. Mais quand même, je n'ai pas été avisé.

Le Maire

Donc, abstention d'Alexandra MICHEL, Julien ROUXEL, Nadine POTIER, Christine ROUXEL, Yvonnick MAHÉAS et Gaël DELAUNAY. Tout le monde est rentré. Je propose de prendre la délibération numéro 8 qui concerne la subvention au budget CCAS. Donc pour équilibrer le budget du CCAS, il est nécessitant de prendre une subvention de 5 500 €.

Le problème, c'est qu'en ce moment, quand cette personne a été mise dans ce logement, mandature précédente, il vaut mieux vérifier les tenants et aboutissants des locataires pour prendre ces logements, parce qu'on tombe très vite avec des gens qui ne paient pas leur loyer. Et après, ces gens qui partent et dont on ne sait plus où ils sont, qui sont très difficiles à trouver. Le problème c'est que le logement était occupé avec des vêtements, des meubles, et quand on a fait constater par l'huissier, il était très difficile de prouver la non-occupation de logement et il a fallu encore attendre X mois pour que le pour que l'huissier vienne constater à plusieurs ? C'est vrai que ce sont des procédures qui sont financièrement coûteuses.

Gaël DELAUNAY

Elle coûte entre quand même entre ces 10 800 € plus les 10 000 € du Camping et 20 000 € du Parc.

Le Maire

Ce n'est pas nous qui avons choisi. C'était le mandat précédent. Oui, d'accord, pour être clair. D'où l'importance de bien choisir ses locataires, que ce soit vous en mairie ou vous si vous faites de la location, le choix du locataire est hyper important parce que ça n'arrive pas qu'à la mairie de Rieux ce genre de situation. Je suis allé au tribunal, moi je me suis retrouvé avec des gens du secteur que j'ai reconnu et qui étaient dans la même dans les mêmes circonstances, avec des loyers impayés depuis plusieurs années. Oui, en plus, il faut aller au tribunal, on passe du temps, c'est très énergivore. Ah, c'est du boulot. Concernant la délibération, qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Alors la délibération numéro 9 concerne le recrutement de contractuels. Celle-là, on la passe tous les ans il y a du va et vient, on a les saisonniers à reprendre pour l'été pour le centre d'activité, on a besoin de renfort pendant les vacances scolaires, les petites vacances et les grandes vacances, c'est un va-et-vient d'agents saisonniers. Est-ce qu'il y a des questions par rapport au recrutement des vacataires ? Non ?

Et bien, je vous propose de délibérer. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

La délibération numéro 10 concerne une convention tripartite relative à la remise en état du Pont de la Forêt. Vous savez où se trouve ce pont ? Je ne sais pas si vous avez lu le document.

Bon, c'est un pont, un pont, alors c'est assez mal fichu. Le pont est à cheval sur la commune de RIEUX et l'autre partie sur la commune de ST JEAN. C'est l'article qui est paru dans Ouest-France. Oui, et ce pont, malgré le fait qu'il soit sur deux communes, dessert la commune d'ALLAIRE. Et donc normalement, la somme prévue pour refaire ce pont aurait dû être payée par RIEUX et

ST-JEAN. Et finalement, comme ça dessert ALLAIRE, on va couper la poire, chacun va payer un tiers. Le pont avait été bien secoué en janvier 2025 avec la crue de l'année dernière et donc on avait commencé à faire une étude dessus, une consultation pour la réfection du pont et puis finalement, ça prend du temps ça aussi, et finalement les dernières inondations ont eu raison du pont qui s'est écroulé et tout le monde a pu voir que TF1 s'était placé sur place. Donc voilà, les matériaux sont en commande, le pont devrait être fait là je pense au mois d'Avril, Avril, Mai en même temps.

Denis HUET

Ce sera aussi long que pour la passerelle ?

Le Maire

Ce n'est pas aussi long que la passerelle. Non, les travaux après, une fois qu'ils sont engagés, c'est l'entreprise LEMÉE TP qui a été la mieux-disante là-dessus. Elle passe les commandes, il y en a pour 12, 15 semaines pour avoir les matériaux et, ensuite, il y en a pour 15 jours, 3 semaines de travail et c'est fait. Et sachant, qu'en même temps, ils passeront, ce qui n'était pas prévu, il y a une conduite de gaz qui doit passer parce qu'il y a une méthanisation, c'est ça, un petit peu plus haut là sur je ne sais plus où Sébastien, et le tuyau doit passer là et donc on passera dans un caniveau du milieu du bas. On en profitera en même temps. Et le caniveau est payé d'ailleurs par Gaz de France. Voilà, en ce qui concerne cette convention tripartite. Est-ce que vous avez des questions là-dessus ? Non ? Je vous propose de délibérer. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

Délibération numéro 11, ça concerne la demande de subvention pour les travaux de ce pont. J'imagine que vous êtes tous d'accord. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

La dernière délibération concerne des corrections d'imputation, donc en fait, la trésorerie allée rechercher en arrière et ils ont trouvé qu'il y avait des choses qui avaient été imputées en investissement qui auraient dû être mises en fonctionnement donc ils ont fait un petit retour en arrière sur 2022 2023 2024 et donc il est nécessaire de corriger aujourd'hui ces chiffres là et de les remettre au bon endroit. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des gens contre ? Merci.

Donc le dernier point, enfin l'avant dernier point, je voulais vous parler des Bureaux de vote pour les Élections Municipales. Donc, il est demandé aux élus de valider les tableaux proposés qui vous ont été envoyés pour la tenue des Bureaux de vote. Donc, de valider les tableaux et puis, le cas échéant, de bien vouloir me dire s'il y a des modifications.

Le dernier point que je voulais aborder est une demande des Musicales.

On a des Musicales qui veulent venir, qui souhaitent venir faire un spectacle au mois de juillet dans d'autres églises, avec deux concerts, mais ça a changé deux fois. Mais il y aura deux concerts et un deux ce sera, c'est de la musique classique, ce sera un concert qui peut être sympa, surtout dans d'autres églises. Il y aurait une participation à la hauteur d'à peu près 1 € par habitant. C'est une proposition. J'ai eu madame Isabelle Isobel Mainer au téléphone à plusieurs reprises. Je lui ai dit que je ne prendrai pas la décision tout seul, que je voulais en parler au conseil.

Après, je pense que pour le niveau culturel à Rieux, ça pourrait être bien d'accueillir ce genre de concert, mais je soumetts la proposition à votre avis.

C'est au mois de Juillet, ils n'ont pas la date exacte encore, ce serait pour en Juillet.

Vous n'êtes pas obligé de mettre 1 € par habitant, c'est ce qui se fait ailleurs, j'ai posé la question dans les autres communes autour de chez nous, et toutes les autres communes ont mis 1€ par

habitant. Je vous laisse vous exprimer s'il y a des choses, s'il y en a qui sont d'accord, pas d'accord. Pardon, il y a une petite participation demandée à l'entrée du concert. De quelques 5 € (euros) mais je ne pourrai pas vous dire combien, je ne sais pas si c'est 5 € ou 7 € (euros) ou quelque chose comme ça.

Nadine POTIER

C'est un concert de combien de temps ?

Le Maire

Sur le genre, pour en avoir fait plusieurs, en général, les musiciens jouent pendant une heure à peu près. Est-ce que vous seriez d'accord pour accueillir les musicales à Rio en juillet sur le principe ? Sur le principe. Après sur la subvention qu'on pourrait leur donner je n'ai pas beaucoup plus d'éléments pour deux concerts en juillet. Est-ce qu'on part sur 1€ habitant ?

C'est sur un week-end.

Je ne suis pas sûr que ce soit le même jour en juillet. Je n'ai pas les dates. Ils sont en train de parler de programmation avec les conseils au regard des changements de conseils municipaux.

Donc si vous en êtes d'accord, on passe en délibération et on la prend la délibération. Ou on la reprend un petit peu plus tard ? Elle n'était pas dans l'ordre du jour. Moi je l'avais mis en point info. Est-ce que vous êtes d'accord si on rajoute ce point-là en tant que délibération ? Merci, déjà pour accepter. Et du coup, on va délibérer. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci pour les Musicales en tout cas.

André Fontaine

Je sollicite une intervention. J'ai vu donc que le garage a été démolit et qu'il y a eu deux conteneurs qui sont arrivés.

Denis HUET

Ils ont été achetés par la Mairie ou c'est de la location ?

Le Maire

Ils ont été achetés par la Mairie pour un coût de deux fois 2 000 euros.

Gaël DELAUNAY

La boucherie fonctionne-t-elle bien ?

Le Maire

Oui, Gaël. Elle va bien. J'ai appris dimanche matin en allant chercher mon poulet qu'ils se sont séparés de leur boucher pour des raisons que je ne veux pas évoquer ici.

André FONTAINE

Je vous adresse un courrier mais bon je vais essayer d'être rapide. Dans votre intervention lors de la réunion publique, vous avez dit que nous refusons de recevoir l'architecte pour la maison de santé.

Le Maire

Oui.

André FONTAINE

Alors je pense et j'espère que c'est un propos qui vous a été rapporté parce que c'est complètement faux. Alors juste je peux répondre ?

Le Maire

Ben non, parce que vous n'avez pas voulu l'accueillir. On a fait des réunions ici avec Jérôme Guillot, et vous étiez là avec les pros de la santé. Ce jour-là, il a bien été défini, Monsieur Guillon faisait le tour de tous les pros de la santé. Le rendez-vous a été calé avec vous, Monsieur Fontaine, et vous avez dit non, franchement, vous ne l'avez pas reçu. Il est resté 2 h dans la salle d'attente. Il vous a vu à chaque fois prendre les patients et il attendait son tour, sachant qu'au bout de 2 h, il y a eu un problème.

André FONTAINE

Je n'ai aucun souvenir de ça.

La seconde chose, vous dites que j'aurais une consœur. C'est complètement faux.

Cette dame, expliquez-moi comment, alors qu'elle est, elle était au milieu libéral, elle s'installe quand elle veut, où elle veut alors. Comment moi, j'aurais pu entraver son installation ? Alors, c'est quand même curieux, vous avez réussi à installer une orthophoniste, une pédicure. Ben oui, la vérité, Monsieur, c'est qu'en fait elle a reculé devant le fait d'avoir mal posé son emploi.

Le Maire

Du temps. C'est ça ? C'est ça qui vous a gêné, je pense ?

André FONTAINE

Ah ben, c'est de s'imposer. J'ai 50 ans de carrière et plus.

Le Maire

Elle voulait s'imposer chez vous, c'est ça ? Oui, vous l'avez mis dehors.

André FONTAINE

Je ne l'ai pas mise dehors.

Le Maire

Elle, vous lui avez dit que ce n'était pas une manière de travailler que de travailler quatre demi-journées par semaine.

André FONTAINE

C'est faux.

Le Maire

Le médecin, ça fait ça.

André FONTAINE

Elle travaille comme elle veut.

Alexandra MICHEL

Vous l'avez dit ici en conseil municipal devant tout le monde, Monsieur.

Le Maire

Nous, on l'a tous entendu Monsieur Fontaine.

André FONTAINE

Elle voulait occuper l'agenda. Moi, je n'ai jamais travaillé comme ça avec Stéphane. On se partageait l'emploi du temps, on s'est arrangé entre nous. Là madame, c'est qu'évidemment elle a reculé pour les frais. Alors je signale quand même que le loyer du cabinet d'EDF et redevance ménagère, ça fait 5700 € par an que je paie, que la téléphonie me coûte plus de 500 € par mois et que la téléphonie informatique me coûte 3500 € par an. C'est ça qui lui a fait peur. Alors évidemment, les conditions qu'on lui a offert de l'autre côté étaient nettement plus avantageuses. Et qu'on ne dise pas, que j'ai empêché l'installation de cette dame.

Le Maire

Clairement, il y a un cabinet de médecin, si vous ne pouvez pas partager un cabinet, sachant que vous n'êtes pas là à temps plein non plus, c'est quand même aberrant cette histoire. Ah oui, et donc vous lui... ?

André FONTAINE

Proposez un autre local ?

Le Maire

Vous l'avez mise dehors, on ne travaille pas comme ça.

André FONTAINE

Je ne l'ai pas mise dehors. Vous inventez, vous fabulez comme d'habitude.

Le Maire

Merci. Je pourrais en effet fabuler, je suis désolé.

André FONTAINE

J'ai reçu mon ancienne collaboratrice. Je lui ai proposé de travailler avec moi. Elle a décliné pour des raisons de santé. Les deux contacts que Madame Marie Claire m'a donnés, il y a une qui n'a jamais pris contact avec moi alors que je l'avais appelée et qui avait les coordonnées personnelles et mon portable. Quant à l'autre, j'avais prévu un remplacement d'une semaine. 3 jours avant, je suis parti en vacances. 3 jours avant, elle me téléphone en me disant "*Je suis toute seule avec 2 enfants, ma mère s'occupe des enfants, ils rentrent à l'hôpital, je n'y vais plus.*" Alors, voilà la vérité. Alors, j'en resterai là, il y a une autre partie, mais je ne peux pas accepter qu'on dise des mensonges.

Le Maire

Mais ce ne sont pas des mensonges, Monsieur Fontaine. Au Conseil municipal, une deuxième fois, vous avez rapporté que ce n'était pas des manières de travailler, que quatre demi-journées par semaine, ce n'est pas comme ça qu'on travaille.

André FONTAINE

C'est le fait qu'elle m'impose son agenda.

Le Maire

Bah oui, mais c'est bien.

André FONTAINE

Mais ce n'est pas comme ça qu'on travaille. Dans le même cabinet, en plus, il y a 5 jours entre les médecins.

Le Maire

Bon, elle est partie à Allaire. Je trouve ça dommage. Surtout, quand on manque actuellement le médecin.

André FONTAINE

La Maison Médicale n'aurait peut-être pas eu lieu si je n'étais pas resté, vous le savez très bien. Il y a la Maison Médicale. Mais non, on n'avait pas eu les aides suffisantes. On n'a pas d'aide de l'ARS.

Le Maire

La Maison Médicale on l'a faite, on a remonté nos manches, on l'a faite nous-mêmes.

André FONTAINE

Bon ben, pour être traité comme ça, je dis que si j'avais su, quand Stéphane Morvan est parti en retraite, je me serais installé à Redon où, en plus, j'avais créé un Cabinet Médical.
Je suis resté ici pour les Rieusoises et Rieuxois et pour vous.
Maintenant, je vais me coucher.

Le Maire

Bien. Je lève le conseil municipal. Bonne soirée à tous.
Séance levée à 20 h 05.

**Le Maire,
Thierry POULAIN**

**La Secrétaire de séance,
Alexandra MICHEL**